

Des billets spéciaux d'aller et de retour, pour Dunkerque, seront délivrés le dimanche 27 juin, aux stations ci-après et aux prix suivants (aller et retour compris) :

Douai, Carvin et Seclin, 7 fr. en 2^e classe; 5 fr. 50 en 3^e classe.

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, Armentières, Bailleul et Hazebrouck, 5 fr. 50 en 2^e classe; 4 fr. 50 en 3^e classe.

Ces billets à prix réduits ne sont valables que pour le train de plaisir, dont l'itinéraire est ainsi fixé.

ALLER. — Départ de Douai, dimanche, à 6 h. 25 du matin; de Tourcoing, à 6 h. 55; de Roubaix, à 7 h. 03; de Lille, à 7 h. 35. — Arrivée à Dunkerque, à 9 h. 35, matin.

RETOUR. — Départ de Dunkerque, à 8 h. soir; arrivée à Lille, à 10 h. 30; à Tourcoing, à 11 h. 44; à Douai, à minuit 15.

Ajoutons que c'est la kermesse de Dunkerque et qu'au Parc de la Marine, les préparatifs d'une illumination splendide se poursuivent avec une activité incessante. Le matériel des fêtes de septembre, déjà si considérable, n'a cependant pas été jugé assez suffisant par les organisateurs; aussitôt-il d'être notablement augmenté. Il recevra en outre, sur plusieurs points, une disposition nouvelle qui en triplera l'effet et variera la perspective à l'infini. L'aspects général sera, dit-on, tout honnêtement féérique.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille. On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences fort graves pour quatre militaires, s'est produit à la porte extérieure de la caserne de Paris, à Lille.

On sait, dit un de nos confrères, que la libération des hommes de la classe de 1870 est avancée de quelques jours cette année. Une voiture chargée d'objets mobiliers, lits, matelas, etc., se

disposait à reporter au magasin militaire à la maison mortuaire, rue Blanche.

audience, à un mois de prison. Il étaient poursuivis du chef de coalition, ayant dans une grève toute récente des ouvriers menuisiers, insulté ceux de leurs camarades qui voulaient continuer leur travail.

CONVOIS FUNÉBRES ET OINTS

Les amis et connaissances de la famille PENNEL-NYS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNEL, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, dans sa 58^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convois et services solennels** qui auront lieu le vendredi 25 juin 1875, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Ile, 95.

Les amis et connaissances de la famille DROUFFE-DELSALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur BENJAMIN DROUFFE, décédé à Roubaix, le 23 juillet 1875, dans sa 53^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convois et services solennels** qui auront lieu le vendredi 25 juin 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elizabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 8 h. 30 rue Blanche.

Les amis et connaissances de la famille TRIOLET-CARETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALBERT-ALPHONSE-JOSEPH TRIOLET, décédé à Roubaix, le 24 juillet 1875, à l'âge de 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convois et services solennels** qui auront lieu le vendredi 25 juin 1875, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Blanche.

Les amis et connaissances de la famille HAIMEZ-DESPINOY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SUZANNE-ADÉLAÏDE DESPINON, décédée à Ronbaix, le 24 juillet 1875, à l'âge de 67 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convé** qui sera célébrée le vendredi 25 juillet 1875, à 9 heures, et aux **convois et services solennels** qui auront lieu le samedi 26 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les **vigiles** seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue prolongée.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, le vendredi 25 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame DUSTRELL-LOUISE GERARD, épouse de Monsieur GRISY, décédée à Roubaix, le 26 mai 1875, à l'âge de 49 ans. — Les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, feront chante l'**obit** le vendredi 26 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur JUSTIN-SIMON DELOPEZ, et de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du moins** sera célébré en l'église paroissiale de Mouscron, le lundi 29 juillet 1875, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS-HONORÉ-JOSEPH CARETTE, père de Monsieur RAPHAËL DUPOUY. — Les personnes qui, par oubli, n'auront pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.